

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, JEUDI 9 DÉCEMBRE, 1858.

No. 34.

— Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

— PRIME.—Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés *payant d'avance*, recevront, *gratis*, *L'Observateur* pendant un an.

## CONDAMNATION POLITIQUE.

Le crime est toujours puni : nous en avons eu, mercredi dernier, une nouvelle preuve. Le 1<sup>er</sup> décembre est maintenant une date historique, car ce jour là, les citoyens de Québec, ont publiquement condamné l'administration la plus crapuleuse qu'il soit possible d'imaginer. Plus de trois mille personnes ont sanctionné cette condamnation, et sur le front des coupables, ont apposé les stigmates du déshonneur politique.

Le gouverneur Head était connu pour un *félon*, ses ministres étaient désignés comme des parjures ; tout citoyen honnête ne parlait d'eux qu'avec dégoût, mais il fallait que l'opinion publique approuvât cette opinion individuelle. L'opinion publique est connue. Les citoyens de toutes les origines, de tous les partis ont solennellement et publiquement déclaré, mercredi dernier, que le gouverneur et ses ministres étaient indignes de nous gouverner ! Naturellement, les grugers de peuple, les valets de tous les pouvoirs qui pient, les rédacteurs-à-commission, les défenseurs de toutes les *autorités constituées et constituables*, ont jeté leur venin sur les personnes qui ont organisé cette démonstration. Mais quand on considère quels sont les hommes qui insultent, et quels sont ceux qui reçoivent les injures, on sait bien vite quels sont les meilleurs.

Certe, parmi les organisateurs de l'Assemblée de mercredi dernier il y a des hommes dont nous avons combattu et dont nous combattons encore la politique, mais il s'agissait d'un droit, et tous les partis, toutes les origines devaient s'unir pour protester contre les violeurs de ce droit. Et puis, parmi ceux qui ont pris part à cette démonstration, et dont la politique est opposée à la nôtre, le plus mauvais d'entre eux, est encore préférable à un Guillaume Barthe ou à un J. C. Taché.

Aussi malgré les tartufferies de ces deux

rédacteurs, l'effet produit par l'Assemblée du 1<sup>er</sup> décembre sera décisif. En Angleterre, la conduite du gouverneur et de ses ministres ayant été jugée menaçante pour l'avenir des citoyens de ce pays ; il n'y a aucun doute, qu'en voyant les résolutions adoptées à l'Assemblée du 1<sup>er</sup> décembre, et, surtout la requête des citoyens de Québec, le gouvernement anglais n'ordonne, de suite, à l'envoyé de Downing street, de plier bagage : le rappel de ce gouverneur aura lieu, sinon par justice, au moins par nécessité.

Nous publions plus bas les résolutions adoptées à l'Assemblée du 1<sup>er</sup> décembre, ainsi que la requête qui doit être envoyée à l'Angleterre. Nous regrettons que le manque d'espace nous force à ne point reproduire les discours des messieurs qui ont proposé ou secondé les résolutions.

T. Fournier, écuyer, propose, secondé par Dunbar Ross, écuyer, M. P. P.

1. "Qu'il soit résolu, que c'est l'opinion de cette assemblée, qu'aussi longtemps que la Constitution britannique—dont les privilèges sont acquis, dès sa naissance, à tout sujet britannique,—sera reconnue comme la loi du pays, ses principes devront être strictement maintenus et mis en pratique tant par les gouverneurs que par les gouvernés, sans fraude ni subterfuge."

F. Evanturel, écuyer, propose, secondé par A. Fortin, écuyer, conseiller-de-ville,

2. "Que la conduite suivie par Son Excellence le gouverneur-général, durant la dernière session du Parlement, envers les membres de l'administration Brown-Dorion, qu'il avait appelés à son aide et qu'il avait assermentés pour être ses aviseurs, lors de la résignation Macdonald-Cartier, est de nature à mettre en péril imminent la stabilité du gouvernement constitutionnel, les droits et les libertés du peuple de ce pays."

M. Plamondon, écuyer, propose, secondé par W. Power, écuyer, constructeur de navires,

3. "Que la restauration au pouvoir des membres de la précédente administration—après qu'ils eurent formellement déclaré leur inhabilité à gouverner—effectuée en vertu d'une interprétation forcée et inconstitutionnelle d'un statut n'ayant aucun rapport quelconque avec une semblable conjoncture, et sous le voile duquel ils ont émis un appel à leurs constituants, a été une violation délibérée de notre constitution, méritant la réprobation de tous les partis en Canada."

W. H. Kerr, écuyer, avocat, propose, secondé par J. O. Bigaouette, écuyer,

4. "Qu'en conséquence de la crise constitutionnelle ainsi produite et de la tentative du gouverneur-général de faire fonctionner le gouvernement contrairement aux désirs bien compris du peuple, nous nous croyons publiquement appelés à déclarer, que le très-honorable Sir Edmund Walker Head s'est rendu indigne de la confiance de la vaste majorité de cette province, et s'est montré incapable de gouverner le pays avec honneur pour lui-même ou avec avantage pour le peuple dont le gouvernement lui a été confié."

W. G. Bickell, écuyer, marchand, propose, secondé par Jacques Blais, écuyer,

5. "Qu'il soit résolu, que pour le maintien des droits et des libertés et le développement des ressources et du bien-être du Canada, une réforme complète dans les différents départements administratifs du gouvernement et une diminution effective dans les dépenses, sans préjudice au service public, est devenue d'une nécessité impérieuse."

A. Côté, écuyer, marchand, propose, secondé par D. Morcier, écuyer, conseiller-de-ville,

6. "Que les actes de corruption, de fraude, de violence sanglante, ouvertement commis durant les deux dernières élections générales en cette province, la complicité évidente des membres de l'administration dans de semblables procédés, et le refus des autorités constituées d'apporter aucun remède à de tels abus, établissent conclusivement que la liberté tant vantée des élections sous les institutions britanniques n'est qu'une simple moquerie en pratique, et qu'une complète révision des lois d'élections est devenue d'une nécessité absolue afin de revendiquer l'honneur de la province et de préserver ses habitants de l'anarchie et d'une ruine complète."

C. Secretan, écuyer, avocat, propose, secondé par Isaac Dorion, écuyer,

7. "Que l'acte présenté par le gouvernement et passé par la législature durant la dernière session, dans le but de pourvoir à l'enregistrement des votants, n'est pas une mesure telle que la demandent les besoins du pays, et est totalement impuissante pour assurer l'exercice libre et paisible de la franchise, qui ne peut être procuré que par le vote au scrutin ; car cette loi, tout en prétendant se conformer aux désirs du peup-

ple,—et admettre la nécessité d'une réforme devenue infiniment plus urgente,—pour prévenir le retour des scènes qui ont trop souvent déshonoré les élections en Canada,—n'aura pas l'effet d'empêcher la violence, l'intimidation et la corruption auxquelles le présent ministère et ses partisans doivent évidemment leurs sièges en Parlement."

P. G. Huot, écuyer, propose, secondé par Et. Hallé, écuyer,

8. "Qu'en vue de faire disparaître les abus dont se plaint le pays, un comité permanent soit nommé, pour adopter telles mesures qu'il croira convenables pour atteindre cet objet, et qu'il soit autorisé à communiquer de temps à autre, avec les comités et associations du même genre, qui pourront être formés en cette province, et que le dit comité soit composé du président, des secrétaires et des moteurs et seconds des résolutions, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre."

John Fitzpatrick, écuyer, marchand, propose, secondé par Jos. Hamel, écuyer, marchand,

9. "Que les précédentes résolutions soient publiées dans les principaux journaux de la province; et qu'une humble adresse, basée sur celles qui censurent la conduite du gouverneur-général, soit adressée à Sa Gracieuse Majesté, et aux deux autres branches de la législature impériale, et qu'elle soit aussi transmise au Très-Honorable secrétaire colonial."

Le président donna ensuite lecture de l'adresse suivante qui fut unanimement adoptée :

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE

*L'humble pétition des soussignés, habitants de la cité de Québec, dans la province du Canada,*

Expose humblement :

Que nous, les dévoués sujets de votre Majesté, citoyens de Québec, se présentent devant votre Très-Gracieuse Majesté avec l'expression sincère de notre loyauté et attachement à la Royale Personne de votre Majesté et au gouvernement, demandent justice.

Son Excellence Sir Edmund Walker Head, gouverneur-général de la province du Canada, etc., etc., dans la dernière crise politique qui continue encore d'agiter cette province, en refusant d'accéder à la demande constitutionnelle de dissoudre le Parlement, faite par l'administration Brown-Dorion, sous des circonstances qui leur donnaient droit d'en appeler au peuple, chassant par là du pouvoir les aviseurs assermentés, que deux jours seulement auparavant il avait appelés à son Conseil, et en sanctionnant l'évasion frauduleuse de la loi, par laquelle les membres de la précédente administration remonteraient et retinrent le pouvoir sans se soumettre à la réélection par leurs constituants, s'est tellement montré entaché de

corruption, et a manifesté un tel esprit de parti, qu'il a irrévocablement détruit la confiance du peuple de cette province dans son intégrité et son impartialité. Par ses susdites actions, la constitution qui était accordée aux habitants de ce pays a été violée, leurs droits et libertés ont été méconnus, et la justice, qui est le droit de naissance de tout sujet britannique, leur a été refusée à l'heure de nécessité.

Vos pétitionnaires se reposent seulement aujourd'hui sur l'amour bien connu du droit entretenu par Votre Majesté, pour remédier à leur griefs.

C'est pourquoi Vos Pétitionnaires supplient humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre sous sa plus sérieuse considération la conduite récente de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, étant bien assurés que le respect que Votre Majesté a toujours montré pour les droits et les libertés de vos sujets dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, s'étendra jusqu'au peuple dévoué de Votre Majesté dans la province du Canada.

Et Vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. le président ayant ensuite laissé le fauteuil et Dunbar Ross, écuyer, ayant été appelé à le remplacer,

L. M. Darveau, écuyer, propose, secondé par John Davidson, écuyer.

"Que des remerciements soient votés au président et aux deux secrétaires pour la manière habile et impartiale avec laquelle ils ont agi durant cette assemblée."

Unanimement adoptée.

Le président ajourna alors l'assemblée.

#### ASSEMBLÉE POUR RIRE.

Samedi dernier, vers 7 du soir environ cinquante personnes étaient réunies dans la salle de l'Hôtel Saint-Jean. Le but de l'assemblée était de choisir un conseiller municipal pour représenter le quartier Saint-Jean. Chose vraiment ridicule, ceux qui avaient convoqué cette assemblée n'étaient point présents, ou plutôt, il était visible qu'ils se faisaient représenter par quelques gamins!

Au milieu du plus grand désordre, F. X. Langerin, écuyer, avocat, fut proposé par messieurs J. Vézina et P. Dery, et M. Louis Bilodeau, marchand, par messieurs F. Vézina et F. Rivet. Le docteur Dussault invité à parler, déclara ne pouvoir se prononcer sur le mérite des deux candidats de peur que son jugement ne lui fut reproché plus tard! Cette déclaration nécessita un discours qui dura environ une demi-heure! Enfin nous n'avons jamais rien vu de plus dégoûtant que les procédés de cette assemblée, y compris même ceux de la fameuse séance de la Société Saint-Jean-Baptiste. Heureusement que dimanche dernier, M. Hill consentit à représenter, de nouveau,

le quartier Saint-Jean, car sans ce monsieur, nous croyons que le jour de la nomination il y aurait eu encore beaucoup trop de candidats.

Nous ne pouvons terminer sans dire que M. Stanislas Drapeau tout en pérorant en faveur d'un conseiller municipal, voulut faire mousser, dimanche dernier, la candidature de L'ange vain! Nous défions monsieur Drapeau ou toute autre personne de nous montrer un seul acte de L'ange vain qui n'ait pas été accompli dans un intérêt personnel.

#### LA CORPORATION DE QUÉBEC.

Vendredi dernier il y avait foule à la séance du Conseil de Ville. Toute la police était sous les bâtons. Le maire et les conseillers semblaient craindre une émeute; heureusement que la foule sut se contenir, de sorte que la séance de vendredi dernier a été l'une des moins troublées. Les conseillers qui, pour la plupart ont la langue assez bien éfilée, ont gagné chacun une belle image. Il faut excepter le conseiller Rhéaume qui a fait un discours chaleureux quant il s'est agi d'adopter le rapport suggérant de prolonger depuis le *Québec du Gaz* jusqu'à la rue Saint-Jérôme, les travaux commencés au Palais. Il est évident que ce monsieur a été lancé (lancé, est ma foi, bien le mot!) sur le public pour le doper encore une fois. Nous allons nous expliquer.

Le conseiller Rhéaume a dit que tout l'ouvrage fait depuis trois semaines par la compagnie du Chemin de fer du Nord en par la Corporation, — car le public ne sait pas encore sous quel contrôle se font les ouvrages — ne coûtaient que quinze mille piastres!!! Si nous étions des fous ou des enfants, il serait peut-être possible de faire gober cette pillule; mais comme les citoyens ne sont ni sourds, ni aveugles, un pareil mensonge ne peut point être toléré. Il s'agit de calculer un peu pour prouver tout le contraire de ce qu'a dit le conseiller Rhéaume.

Dans notre prochain numéro, nous pourrions dire exactement jusqu'à quel point le conseiller Rhéaume peut mentir ou se tromper.

Nous allons oublier de dire que les membres du Comité des marchés sont autorisés à aider la compagnie du Chemin de fer du Nord à obtenir le terrain nécessaire pour prolonger les quais depuis celui du Gaz jusqu'à la rue Saint-Jérôme; néanmoins, la compagnie doit payer tous les frais. Comme dit un poète: *C'est un prêt pour un rendu!*

S'il est permis de croire les membres du Comité des marchés, M. Peters aurait été requis de ne plus employer du pin blanc dans les ouvrages de la halle Champlain. Ces messieurs ont aussi réclamé le droit de faire des changements qu'ils jugeront à propos. Ils n'ont pas dit, à qui ces changements seront profitables, mais il est bien reconnu que le proverbe, *Charité bien ordonnée commence par soi même* est suivi par la petite famille.

Désormais le chef et le sous-chef de police seront habillés aux dépens du public. \$120 seront dépensés pour leur acheter un habit et des culottes. Ils auront cependant le droit de se galonner à leurs frais!

Nos édiles ont accordé une somme de \$20 à chacun des deux hommes de police, Armstrong et Blanchette accusés d'avoir fait plus que le valet du diable. Armstrong et Blanchette ayant pu se justifier devant une cour de justice; la somme de \$20 leur est accordée comme une indemnité.

## AUX OUVRIERS.

Tous les jours des ouvriers viennent nous demander quels moyens il leur faut prendre pour obtenir justice des misérables qui ne veulent point commencer le Chemin de fer du Nord. A tous nous avons répondu de se défendre eux-mêmes, non en perturbateurs, mais en citoyens. Que les ouvriers s'assemblent paisiblement, choisissent des délégués qui informeront Baby, L'ange vain et tous les autres directeurs de la compagnie du Chemin de fer du Nord, que si, sous tel temps, ce chemin de fer n'est pas commencé, ils subiront la conséquence de leur refus. Il n'y a pas d'autre moyen à prendre. Nous l'avons déjà dit, si les directeurs refusent d'agir de bonne volonté, on les forcera à faire leur devoir. Quand le public ne peut obtenir justice légale, la force devient un droit. Il y a des individus qui préfèrent jeter quelques miettes et quelques guenilles à ceux qui meurent de faim et de froid plutôt que d'exiger que les directeurs de la compagnie fassent le chemin. Ils aiment mieux entretenir le paupérisme que de procurer du travail. Les démonstrations populaires, disent-ils, détruisent le crédit de la cité! Bah! voilà longtemps que les voleurs qui nous gouvernent et qui sont leurs meilleurs amis, ont détruit le crédit public.

Mais discuter avec les *Libéraux-Conservateurs*; c'est perdre son temps. Aussi, les laisserons-nous libres de dire et d'écrire les mensonges les plus abominables; car il est certain que le peuple se lassera de souffrir pour les engraisser. Alors ce que nous voulons prévenir, aujourd'hui, arrivera.

## LA CRISE.

La crise actuelle n'est point d'hier; elle est commencée depuis dix ans, et, chaque année, elle a fait des ravages de plus en plus terribles. D'abord, petit ruisseau, elle est devenue un torrent, mais un torrent qui submerge la société. Riches et pauvres, artisans et hommes de loi; français, anglais, écossais et irlandais, tous les rangs et toutes les origines; tous ceux enfin, qui veulent vivre en citoyens sont déterminés à lui opposer une digue! Aujourd'hui, il ne s'agit plus de dire, il faut agir! Il faut couper le mal, dans sa racine! Or, depuis dix ans, quel mal nous a entraînés au bord de l'abîme où nous sommes? La corruption! Pas autre chose. C'est la corruption qui a pro-

duit ces violences, ces fraudes, ces luttes, ces bouberies qui font frissonner d'horreur et craindre pour l'avenir! C'est la corruption qui amène la banqueroute et la famine! La corruption est tellement puissante, qu'on la retrouve partout. C'est une peste, un fléau qui décime le peuple. Il faut de toute nécessité, qu'un nouveau "Comité de la réforme et du progrès" se forme et fasse main-basse sur tous les infâmes politiques.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Lundi dernier, à 10 heures A. M. a eu lieu la nomination du maire de la ville, et les conseillers pour les différents quartiers de la ville. La nomination du maire a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville. Monsieur A. Joseph et Hector (L'Ange vain) sont les deux candidats. D'après ce que nous pouvons juger des dispositions des partis, la lutte va être soutenue avec chaleur; mais tout porte à croire que M. Joseph sera élu.

M. Hill n'a pas rencontré d'opposant au quartier Saint-Jean, ou plutôt, les messieurs qui proposèrent M. Moisan, consentirent à retirer leur motion.

Les électeurs du quartier Saint-Roch ont élu MM. Rhéaume et Rousseau.

Ea les remerciant M. J. P. Rhéaume a demandé à ses électeurs de ne pas le blâmer, si, par hasard, il acceptait un emploi lucratif. Ses nombreux services a-t-il ajouté, lui donnaient le droit d'aspirer à une rémunération. Bravo! voilà la première fois que M. Rhéaume parle sincèrement.

M. Rousseau porte le nom d'un grand poète et d'un profond philosophe, mais nous croyons que dans Saint-Roch on aurait pu, sans peine, lui trouver un remplaçant: le docteur Rousseau a fait ses preuves comme conseiller.

M. Shaw a été aussi réélu pour le quartier Saint-Pierre. M. Mercier l'a été pour le quartier du Palais. MM. Blais et Giblin briguent les suffrages des électeurs du quartier Champlain. M. Baillargé qui se présente pour le quartier Saint-Louis, a pour concurrent M. J. McPherson.

M. Pope a été unanimement proclamé élu conseiller-de-ville pour le quartier Saint-Louis, à la place de M. Young résignataire.

Le docteur Tourangeau que l'on devait élire unanimement pour le quartier Saint-Roch a été proposé pour le quartier Jacques-Cartier. Il a pour concurrent le notaire Gauvreau, qui nous assure-t-on, a été amené sur les rangs, malgré lui, à l'instigation de M. Achille Bussière, *milicien retiré*.

Enfin le beau Larose et M. Irvine se présentent au quartier Montcalm.

Nous informons nos abonnés de Champlain que L. O. E. Brunel, n'est plus agent pour notre journal. Nous demandons une dernière fois à L. O. E. Brunel, de régler immédiatement avec nous les comptes qu'il a collectés à Champlain. Puisqu'il ne veut point agir de bonne volonté, nous

prendrons des moyens pour le forcer à faire son devoir.

Nous remercions qui de droit pour un petit volume qui nous a été envoyé. Ce livre intitulé "Exercises upon all the French verbs &" by B. Granet, L. L. D. a été imprimé par de Montigny et compagnie; c'est dire que sous le rapport typographique, il est sans reproche. Plusieurs journaux anglais font l'éloge de la valeur grammaticale de l'ouvrage.

Quels sont ceux qui savent mieux leur latin? Ceux qui ne vivent qu'au moyen de l'argent public: ne disent-ils pas toujours en taxant le peuple: amène! amène! amène! (amen).

Mercrredi dernier le feu s'est déclaré à la Salle Jacques-Cartier. L'assemblée qui avait eu lieu dans cette bâtisse était à peine ajournée. Si malheureusement, le feu n'avait pu être éteint, les *Libéraux-Conservateurs* auraient accusé les auteurs de cette assemblée, et surtout les démocrates, d'avoir mis le feu!!!

On se rappelle, sans doute, que monsieur Cyrille Morency, publiait dernièrement sur *L'Observateur*, une correspondance contre les directeurs de la *Caisse d'Économie de Saint-Roch*; et qu'il flagella particulièrement maître Louis Marois. Ce dernier, voyant poussé au pied du mur, veut interter une action à monsieur Cyrille Morency!

L'autre jour, dans la *Chambre des juges*, cinq rats de prison ayant chacun *L'Observateur* à la main, discutaient pour savoir sur quel point la correspondance de monsieur Morency pourrait être attaquée!!!

Sans être avocat, nous pouvons dire à monsieur Cyrille Morency de ne pas craindre: quand maître Louis Marois repose tranquillement sur des *livrets*, échangés contre des *marchandises mouillées*, il est permis à un citoyen honnête de le lui dire.

Jouidi dernier, à l'Hôtel *Clarendon*, il a été décidé que A. Joseph, écuyer, opposerait seul L'ange vain: monsieur Shaw ayant déclaré qu'il abandonnait la partie et favoriserait la candidature de M. Joseph. Cette déclaration déconcerta les tapageurs envoyés dans le but d'empêcher les amis de MM. Joseph et Shaw d'en venir à un accommodement.

Un conseiller s'indignait l'autre jour de ce que nous prétendions que la cherté du bois de chauffage provenait de l'admission des plus grosses buches au Conseil-de-Ville. Nous prions, ce monsieur de croire que nous ne le considérons pas même comme une petite buche. Nous le croyons, sinon un homme parfait, du moins un conseiller qui peut

so tromper, mais, qui n'a pas trompé ses électeurs.

A bon entendeur salut !

La grande affiche intitulé : *The Morning Chronicle* défend le gouverneur félon et ses ministres-parjures, ce n'est pas étonnant, le propriétaire du *Chronicle* est depuis longtemps le valet de tous les Judas politiques. C'est de lui qu'on peut dire : *Canadien vaut rien*.

L'assemblée tenue à la Salle Jacques-Cartier, a mis dans une sainte colère le révérend père Barthe et le saint père Taché. Selon ces deux faux patriotes, les gamins et et la canaille étaient les seuls auteurs de cette assemblée. Pourquoi ? sans doute, parce qu'avant d'ouvrir la séance, le président Thibaudeau n'a pas imploré les lumières de Trépassé et la bénédiction de saint Taché. Désormais quand les citoyens voudront stigmatiser les traîtres et les lâches, les voleurs et les parjures, ou de demander le rappel d'un gouverneur félon ; il leur faudra, d'abord, obtenir du bienheureux rédacteur du *Corrier du Canada*, une dispense à cet effet ! Quand on songe que Québec a été visité par plusieurs grandes épidémies et que des grugeurs de peuple comme J. C. Taché, J. G. Barthe et cent autres, sont encore vivants, il faut convenir, ou que l'ange de la mort a craint de les abattre, ou qu'ils sont destinés à martyriser le peuple !

Faites des chansons ! faites des chansons, nous crie-t-on de toutes parts. Nous voudrions pouvoir contenter tous les chanteurs, mais, aujourd'hui c'est impossible. Au prochain numéro nous publierons quelques couplets. Nous ne dirons ni sur qui ni sur quoi : il ne faut pas faire rire d'avance !

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Quelque soit l'exiguïté d'un journal, quand il est rédigé dans le sens de *L'Observateur* et qu'il a une aussi grande influence auprès des masses, il est nécessaire de rectifier certaines erreurs qui j'en suis sûr, sont passées inaperçues à vos yeux. Car connaissant la franchise de vos sentiments politiques, je suis certain que vous ne voudriez pas dire que le capitaine Bureau n'est pas un bon pompier. J'admets que les hommes de police sont incapables de remplir deux emplois à la fois, mais, vous admettrez qu'au moins ils ont fait leur possible, surtout au dernier incendie.

POLICE-POMPIER.

[Nous avons vu le capitaine Bureau, à la tête des Voligeurs, accomplir des actes de courage extraordinaire ; mais les hommes

de police, accoutumés à maintenir la paix, sont embarrassés quand il s'agit de travailler à un incendie. Si donc, aujourd'hui, on ne le voit plus comme autrefois, c'est que la plupart de ceux qui doivent le secourir ne sont pas encore familiarisés avec toutes les péripéties de la vie de pompier. Car pour cela, il faut plus que de l'homme de police, faut du soldat. — Réd.]

DÉCÈS.

Dimanche, le 5 du courant, à Saint-Roch de Québec, à l'âge de cinq ans et cinq jours, après une maladie de 13 jours, Moïse fils de M. Charles Terreau, fondateur.

ANNONCES.

AUX ELECTEURS MUNICIPAUX DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

MESSIEURS,

INVITÉ par une portion notable et influente de mes concitoyens et par une résolution adoptée à une nombreuse assemblée d'électeurs de me présenter comme Candidat à la Mairie pour l'année prochaine, je ne puis hésiter plus longtemps à accueillir votre demande.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je vous promets de m'appliquer avec toute l'ardeur dont je suis capable à la réforme des abus. Avec une entreprise aussi lourde que l'est le Chemin de fer du Nord, notre magnifique système de l'Aqueduc, la nouvelle Halle du marché Champlain, etc, nos finances ont besoin d'être administrées avec le plus grand soin, et il n'est pas trop de dire que la prospérité future de notre ville dépendra beaucoup de la manière judicieuse avec laquelle nos affaires municipales seront dirigées.

Je suis opposé à l'augmentation de la dette de la ville, déjà lourde, pour aucune fin spéciale, sans avoir d'abord obtenu la sanction formelle des électeurs.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

A. JOSEPH.

0 décembre, 1858.



F. NORMAND.

SCULPTEUR.

Faubourg Saint-Roch, rue Sainte-Marguerite, No. 11, Québec.

Prend la liberté d'informer le public en général, qu'il entreprendra l'exécution de tous ouvrages en sculpture, tournage, meubles d'église, etc., et il verra des mappes, et tous autres ouvrages de menuiserie qu'on voudra bien lui confier.

15 novembre, 1858.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 82. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages ; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

MÉDAILLES ET DIPLOMES

Obtenus aux Exhibitions de Londres, Paris et New-York.

JOSEPH BARBEAU, BOTTIER ET CORDONNIER,

72 GRANDE RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

QUÉBEC.

GUETRES DE TOUTES SORTES, ETC.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, ET ADOLPHE TOURANGEAU, notaires, ont ouvert un bureau dans leur demeure actuelle, No. , rue Craig, Saint-Roch.

Québec, 1er décembre 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

On s'abonne à Québec, chez M. Léon Rochette libraire, faubourg Saint-Jean, rue Saint-Jean ; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Notc-Dame de-la-Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

Isidore Trépanier, Saint Narcisse.

Joseph Bélauger, Sainte Julie de Sommerset.

Charles Lapierre, No. 114, Rue Suiat Laurent, Montréal.

M. L. Leclerc, Cap Santé.

Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET

RÉDACTEUR.